déjà rendus, l'échéance ultime pour notamment la délivrance de l'autorisation.

Tout ceci s'inscrit dans une démarche beaucoup plus large au sein de l'administration à propos de laquelle, je suis évidemment à votre disposition pour communiquer l'information et échanger mais surtout être à l'écoute de vos contributions parlementaires lorsque, comme c'est le cas dans l'immense majorité des cas, hélas pas toujours – voir l'intervention précédente – lorsqu'ils s'inscrivent dans une démarche positive pour la Wallonie.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse. Vous avez tracé la voie de ce que sera, à mon sens, la bonne évolution par rapport au traitement de ces dossiers, par rapport aux simplifications des procédures. Vous pouvez compter sur notre pleine collaboration par rapport à ce sujet important, parce qu'il y va aussi, sur le plan notamment environnemental, de l'intérêt de chacun que ces procédures puissent être adaptées aux évolutions technologiques.

M. le Président. - Il me revient de réparer un oubli et de féliciter M. Liradelfo pour sa première intervention au sein de notre Parlement.

(Applaudissements)

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. LEGASSE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES CONSÉQUENCES DE L'EXPOSITION DES ENFANTS AUX PESTICIDES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Legasse à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les conséquences de l'exposition des enfants aux pesticides ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). **-** Madame la Ministre, au printemps dernier, l'ISSeP mettait en évidence l'exposition de notre population aux pesticides. La semaine dernière, c'est *Test-Achats* qui, dans une publication, faisait de même et mettait en évidence cette même exposition de notre population aux pesticides.

Les risques sanitaires sont importants, le caractère neurotoxique des pesticides est avéré, qu'il s'agisse de perturbateurs endocriniens ou de troubles neurologiques ou encore de développement de cancers, et cetera. Les résultats concordent, convergent. La publication de *Test-Achats*, mais aussi la publication de l'ISSeP en témoignent.

Dès lors, j'aurais voulu savoir comment vous analysiez ces résultats et surtout comment limiter les conséquences de l'exposition aux pesticides pour la santé, puisqu'il s'agit bien là de votre secteur.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, il y a un point positif dans ce dossier, c'est la prise de conscience. Aujourd'hui, plus personne ne peut nier la généralisation de la contamination aux pesticides, plus personne ne peut nier les effets, à long terme, sur la santé. C'est vrai que *Test-Achats* renforce quelque part les constats et les études qui ont déjà été menées pour dire que, sur les 84 enfants qui ont été testés, qui ont entre 12 et 15 ans, tous les enfants étaient contaminés.

Cette contamination doit nous interpeller et nous devons la gérer avec la plus grande des attentions. Je l'ai fait comme députée, je le ferai, avec d'autant plus d'acuité, comme ministre de la Santé.

Comme réponse, cela nécessite un travail en collaboration avec les autorités européennes mais aussi avec les autorités fédérales, c'est noté dans notre DPR. Nous avons cependant des leviers en Wallonie et il faut que l'on puisse les actionner pour limiter l'exposition des pesticides auprès de notre population. On actionnera ces leviers en étroite collaboration avec ma collègue de l'Environnement, Mme la Ministre Tellier. C'est elle qui portera le dossier, comme ministre de l'Environnement, et je voudrais lui dire tout le soutien que je lui apporterai dans ce dossier qui me semble être un véritable enjeu de santé publique.

C'est vrai que comme ministre de la Santé, je dois travailler sur l'ensemble de la population, mais aussi sur les publics cibles.

Dans les publics cibles, il y a les enfants, mis en exergue dans cette étude de *Test-Achats*, mais il y a aussi les agriculteurs, les premiers exposés et les premières victimes de cette exposition à long terme sur les pesticides. Ce n'est pas un hasard si la maladie de Parkinson est reconnue comme une maladie professionnelle en France pour les agriculteurs.

Il est vrai que c'est un enjeu de taille, voire un véritable enjeu de santé publique. Nous y travaillerons avec beaucoup de détermination, croyez-le.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse.

Pour l'avoir côtoyée sur ces mêmes bancs en tant que parlementaire – qui travaillait d'ailleurs la question avec beaucoup d'ardeur – je ne doute pas un seul instant qu'elle travaillera pour les enfants et pour limiter les conséquences de l'exposition sur la santé, singulièrement en ce qui concerne les enfants.

Je remercie également Mme la Ministre Tellier, par cette réplique, qui s'y attèlera manifestement aussi avec le concours de Mme la Ministre Morreale. Merci à elles deux.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME RYCKMANS À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'EMPLOI DES IMMIGRÉS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Ryckmans à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'emploi des immigrés ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, la semaine dernière, l'OCDE a publié son rapport sur le taux d'emploi des personnes immigrées.

Une bonne nouvelle, c'est que ce taux d'emploi progresse, que la tendance est à la hausse depuis cinq ans et que la moyenne de ce taux d'emploi est de 68,3 %, c'est-à-dire un taux proche de la population née dans le pays.

Malheureusement, ce chiffre cache également de grandes disparités. En épluchant un peu plus le rapport, on constate que la Belgique fait partie des plus mauvais élèves de la classe puisque ce taux d'emploi pour les personnes immigrées est de 58,3 %, soit 10 points de moins que la moyenne de l'OCDE.

Évidemment, ce constat étonne. Je crois que l'on est les troisièmes avant la fin de tous les pays de l'OCDE par rapport à ce taux d'emploi.

J'aurais voulu savoir si vous aviez éventuellement des données plus récentes et surtout plus indicatives de la situation en Wallonie puisque, là aussi, on a un chiffre moyen pour la Belgique. Ce chiffre moyen doit sans doute cacher des disparités entre les Régions.

Existe-t-il des données actualisées et récentes ? Pour l'OCDE, cela date de 2018. A-t-on des chiffres récents en Wallonie ? Si oui, quelle est la situation ? Quelles sont les données ?

Quel est le vécu des personnes d'origine étrangère qui travaillent, qui viennent en Belgique et qui essaient de travailler, en fonction de leur sexe, leur âge, leur nationalité d'origine, leur formation ou leur profession au pays avant leur arrivée ici ?

Quelle est votre évaluation à ce stade des dispositifs existants pour les intégrer davantage dans l'emploi en Wallonie ?

Quelles seraient les priorités à élaborer sur base de votre entrée en charge de ce ministère, mais aussi sur base de la DPR ? Quelles seraient les priorités qu'il serait intéressant de mener et de porter pour augmenter ce taux d'emploi et pour renforcer l'intégration sociale, par le biais du travail, de ces personnes d'origine étrangère ?

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, effectivement, le taux d'emploi des personnes d'origine étrangère augmente et est en progression. Il augmente au niveau européen, vous l'avez dit, et aussi au niveau de la Belgique et de la Wallonie.

Néanmoins, à ce stade, ce taux reste inférieur aux personnes nées en Belgique. Cela demande un certain nombre de leviers et de considérations en termes d'actions, qui sont en partie prévues in extenso dans la Déclaration de politique régionale.

Comme ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, je dispose d'un certain nombre de leviers qui contribuent à augmenter ce taux d'emploi. Je rappelle que la Déclaration de politique régionale parle d'une augmentation du taux d'emploi qui devrait passer de 63 à 68 %.

Sur les personnes d'origine étrangère plus spécifiquement, nous avons des leviers en termes de formation français langue étrangère ou encore des formations qualifiantes. Il y a aussi des collaborations entre le FOREm et les centres régionaux d'intégration pour organiser des formations et travailler sur l'insertion socioprofessionnelle des personnes d'origine étrangère pour les mettre sur le marché de l'emploi, particulièrement dans les métiers d'avenir là où il y a une demande.

J'ai aussi un levier via la discrimination à l'embauche puisque nous avons des collaborations avec